

ANNEXE II : COTISATIONS

**CONTRAT FRAIS DE SANTE
ENSEMBLE DU PERSONNEL**

« COMMERCE DE GROS »

REGIME GENERAL

COTISATIONS EN % DU PMSS <i>(plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3 170 euros en 2015)</i>			
Formule retenue	Régime 1	Régime 2	Régime 3
Isolé	0,93 %	1,37 %	1,87 %
Famille	1,77 %	2,53 %	3,37 %
Extension facultative			
Conjoint non à charge au sens de la Sécurité sociale	1,02 %	1,51 %	2,06 %

Les cotisations sont maintenues pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 sauf en cas de modifications des dispositions législatives ou de la réglementation Sécurité Sociale.

REGIME LOCAL

COTISATIONS EN % DU PMSS <i>(plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3 170 euros en 2015)</i>			
Formule retenue	Régime 1	Régime 2	Régime 3
Isolé	0,47 %	0,81 %	1,40 %
Famille	0,88 %	1,50 %	2,52 %
Extension facultative			
Conjoint non à charge au sens de la Sécurité sociale	0,51 %	0,89 %	1,54 %

Les cotisations sont maintenues pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 sauf en cas de modifications des dispositions législatives ou de la réglementation Sécurité Sociale.